



DiSI Paris – Champagne

Comité Technique Local du 8 juin 2016

C O M P T E – R E N D U

*Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Michel RISACHER (ESI de Nemours) ; Arnaud SOUPEZ (ESI de Noisiel) ; Éric CHABROULET (ESI de Paris-Montreuil).
Le CTL était présidé par M. Marc LUX, Directeur de la DiSI Paris-Champagne.*

Après lecture des déclarations liminaires des 3 organisations syndicales siégeant au CTL et à la demande de la CGT Finances publiques, le président a évoqué en introduction les ravages provoqués par les dramatiques inondations qui ont frappées notamment Nemours, mais aussi d'autres communes situées sur le cours du Loing, dans lesquelles certains collègues résident. Beaucoup ont subi des dégâts, certains ont perdu leur(s) véhicule(s), 2 collègues dont les logements sont de plein pied ont tout perdu, y compris les documents nécessaires aux démarches auprès des assurances. La Direction a proposé à ceux qui le souhaiteraient la mise à disposition de biens de première nécessité (linge, vaisselle...), ainsi que des moyens humains. Elle reste ouverte à toutes les sollicitations des victimes qui pourraient lui être transmises.

La CGT Finances publiques a remercié la Direction pour la prise de certaines dispositions exceptionnelles, notamment les facilités horaires qui ont été accordées aux personnels concernés et a demandé à ce qu'elles soient maintenues tant que la situation ne sera pas revenue à la normale. Plusieurs ouvrages, telles que des digues, ont cédé, aggravant ainsi la situation déjà catastrophique. Aucune surprise de ce côté là : en effet, le budget alloué à l'entretien des voies et canaux a été divisé par 2 depuis 2012 ! A l'évidence, nous devons nous attendre à de nouvelles catastrophes. La CGT Finances publiques a demandé que les services sociaux contribuent généreusement, dans les limites de leurs moyens, à aider les personnels concernés, en particulier aussi les agents n'ayant perdu « que » leur véhicule. Elle a également demandé que ce sujet soit porté à l'ordre du jour du prochain CHS-CT prévu le 21 juin, ce qu'a accepté le président.

Sur le devenir géographique du service de Développement de l'ESI de Bobigny :

Aux dires du président, le seul élément acté aujourd'hui est que le service de développement sera bien transféré sur le site de Montreuil-Blanqui, dans des espaces qui permettront aux équipes de rester groupées. Les questions où, quand et comment restent pour l'heure sans réponse... Ces interrogations interminables seraient dues à l'absence de visibilité sur l'importance des espaces qui vont être repris à l'ESI Montreuil-Blanqui pour être mis à la disposition du service TRACFIN, dont les effectifs doivent s'accroître... A la suite de ce CTL, nous avons appris que le service intégrerait l'ESI Montreuil-Blanqui fin août dans des locaux provisoires du 4ème étage. En octobre, l'ensemble des personnels de l'ESI du 4ème étage déménagerait dans l'autre aile du bâtiment.

Par ailleurs, le projet de regroupement des équipes CID et SIL de Bobigny sur l'immeuble Satie se confirmerait, mais dans des locaux vieillots, sombres et pourvus de fenêtres fermées par des barreaux.

Requêtes des personnels sur la perception de la NBI :

Comme nous l'avons déjà écrit, pour la CGT Finances publiques, rien, après examen minutieux des textes qui se sont succédés depuis 1991, ne fait obstacle au cumul TAI et NBI. C'est pourquoi nous avons invité fin 2015 les personnels qualifiés à réclamer la perception de la NBI. Une centaine de recours a été centralisée par RH-1A qui, 5 mois après, n'a toujours pas pris la peine de répondre aux requérants, preuve que la Centrale n'est pas à l'aise sur ce dossier. Néanmoins, une réponse individuelle pourrait être adressée dans le courant de l'été aux personnels dotés d'une qualification autre que PAU. La CGT Finances publiques, faisant le choix d'avancer prudemment sur ce dossier, va donc attendre de prendre connaissance de ces réponses pour proposer un modèle de requête à adresser au Tribunal administratif, 2ème étape de la procédure. Nous rappelons qu'en terme de rémunération, aucun délai ne court dans ce type de procédure.

Travaux à l'ESI de Châlons :

Les agents de l'ESI vont déménager au sein du même bâtiment. L'ex-atelier d'édition sera réaménagé en bureaux. La DDFIP 51, seul maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux, confiera l'aménagement des plans aux agents de l'ESI eux-mêmes. L'importance des surfaces actuellement occupées (environ 15 m²/agent en intégrant les parties communes) serait amputée d'une vingtaine de m² ainsi que de la surface de quelques couloirs. L'opération, dont le budget a déjà été attribué par la DG, devrait aboutir en fin d'année. La CGT Finances publiques restera vigilante sur la satisfaction des besoins et des revendications des personnels en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité (isolation thermique et phonique, cloisons, dératissage, amiante, éclairage...).

PPCR et RIFSEEP :

Les personnels de catégorie B devraient voir apparaître sur leur bulletin de paye de juin les conséquences de la mise en place du PPCR avec effet rétroactif au 01/01/2016. Il s'agit essentiellement de la conversion de quelques points de prime en points d'indice et l'apparition d'une ligne supplémentaire. La Direction s'est engagée à mettre en ligne sur Ulysse quelques éléments d'explication sur ces nouveautés. Pour les catégories A et C, ce sera au 01/01/2017. En 2017, la catégorie B ne se verra plus octroyer d'avancement accéléré lors de la campagne d'entretien professionnel, tandis que ce sera la dernière année pour les catégories A et C. Un nouveau groupe de travail relatif au RIFSEEP se tiendra à l'automne.

La CGT Finances publiques a rappelé son opposition, à l'instar de Solidaires et contrairement à la FSU, à l'adoption du PPCR, dont l'un des objectifs est d'en finir avec nos statuts particuliers, dans le but de mettre en place des statuts interministériels.

Questions diverses :

✓ Usage de la cigarette électronique dans les locaux professionnels :

La Direction envisage de rédiger un règlement intérieur visant à interdire l'usage de la cigarette électronique dans les locaux professionnels fermés. La CGT Finances publiques, qui n'a pas encore d'avis tranché sur le sujet, s'interroge néanmoins sur le bien fondé de l'application de ce règlement dans un bureau où il y aurait l'unanimité pour tolérer cet usage...

✓ Cantine de Nemours :

Une employée de la cantine est actuellement indisponible. Une ancienne contractuelle de cette cantine serait disposée à reprendre du service, mais son embauche ne peut durer que peu de mois. La Direction n'a pour l'instant pas de solution pérenne à proposer.

✓ Retraite des poly-pensionnés en carrière longue :

Des collègues sont susceptibles de faire valoir un départ anticipé (à partir de 60 ans), dans un régime (par exemple celui du privé), tout en poursuivant une activité aux Finances Publiques. Or depuis les infâmes décrets de fin 2014, avec un effet au 1^{er} janvier 2015, ces agents n'accumulent plus aucun droit supplémentaire, ce qui signifie que leur situation administrative (échelon) est figée à la date de la mise à la retraite dans d'autres régimes. Le chef du service des retraites de l'État avait attiré l'attention des Directions et ministères sur l'impérieuse obligation d'informer les agents de cette situation nouvelle, ce qui n'a pas été fait en 2015. La CGT Finances publiques a dénoncé le mutisme de l'Administration sur ce sujet. Nous attirons donc l'attention de la Direction sur la nécessité de trouver une solution convenable pour un agent placé dans une situation inextricable en raison de ce manque d'information.

✓ Transmission des résultats des grèves par la DiSI à ses organisations syndicales :

Une nouvelle fois, la CGT Finances publiques a demandé d'être destinataire, après chaque mouvement de grève, à minima des taux par catégories et par ESI, contrairement aux taux globaux de la DiSI par catégories. Une nouvelle fois, le président a refusé, alors que les autres directions, y compris la Centrale, fournissent des tableaux précisant les taux par catégories structures par structures. Notre directeur ne doit pas souhaiter nous laisser la possibilité de vérifier les chiffres qu'il transmet à la DG...